

Réorganisation des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle en Ontario

Document de discussion préliminaire

Octobre 2004

Table des matières

Introduction : Objectif du présent document	1
Bref historique des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.....	5
Vision	10
Principes	11
Dignité et respect	11
Renforcement de la communauté.....	11
Équité et réceptivité	12
Responsabilité	13
Valeur concrète	13
Viabilité	14
Défis auxquels nous sommes confrontés	14
Rôles et responsabilités.....	15
Caractéristiques d'un soutien de qualité.....	15
Modèles de financement	16
Lois et politiques	17
Pressions subies par le système actuel	17
Questions aux fins de discussion.....	18
Annexe A : Composition de la Table de concertation des partenaires.....	22

Introduction : Objectif du présent document

Le gouvernement collabore avec les familles et les collectivités depuis plus de 50 ans pour créer des mécanismes de soutien et des services destinés aux personnes ayant une déficience intellectuelle. De nos jours, la plupart de ces mécanismes de soutien et services sont financés par le ministère des Services sociaux et communautaires et offerts principalement par environ 370 fournisseurs de services à but non lucratif, dotés d'un conseil d'administration.

Grâce à ce soutien, les personnes ayant une déficience intellectuelle peuvent désormais participer davantage à la vie communautaire que par le passé. Cependant, nous ne sommes pas au bout de nos peines. De nombreux particuliers et familles ne bénéficient pas de tout le soutien dont ils ont besoin. Les rites de passage dans la vie, qu'il s'agisse d'une naissance ou de l'obtention d'un diplôme, sont en général des moments de bonheur et d'enthousiasme pour les familles. Par contre, pour les familles ayant des enfants atteints de déficience intellectuelle, ces moments sont souvent empreints d'inquiétude et sont source de déception et de combat. Comme les personnes n'obtiennent pas toujours le soutien dont elles ont besoin, elles sont souvent incapables de participer aux activités communautaires. Elles vivent parfois une existence solitaire, dénuée d'activités. Nombreuses sont celles qui ne peuvent pas partager leurs talents personnels avec le reste de la société ou contribuer à la vie de cette dernière.

Les gouvernements continuent de dépenser de plus en plus d'argent pour accorder des mécanismes de soutien aux personnes ayant une déficience intellectuelle pour surmonter ces difficultés. Les mécanismes disponibles ne permettent toujours pas aux familles et aux particuliers de relever les défis auxquels ils sont confrontés chaque jour de leur existence. Le 18 mai 2004, dans le Budget de l'Ontario 2004, le gouvernement annonçait que « la province transformera les services destinés aux personnes ayant un handicap de développement afin de créer un système accessible, équitable et soutenable de soutiens communautaires. Elle collaborera avec les intervenants afin d'élaborer un plan qui augmentera le nombre de particuliers et de familles autonomes et qui leur offrira des renseignements, une planification et des services coordonnés dans leur collectivité. »

Comme suite à cette annonce, le ministère des Services sociaux et communautaires a invité un groupe d'organismes provinciaux à constituer la « Table de concertation des partenaires sur les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle ». La Table de concertation des partenaires comprend des représentants de personnes défendant leurs propres intérêts, de familles et d'associations de fournisseurs de services et du ministère des Services sociaux et communautaires.

La Table de concertation des partenaires a rédigé le présent document de travail pour soulever des problèmes au sujet desquels on demande aux particuliers de partager leurs idées. Cette table se servira du présent document pour consulter ses membres et d'autres parties visées. Les commentaires concernant ce document permettront au ministère de rédiger

une ébauche de plan visant à transformer les services destinés en Ontario aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Une fois l'ébauche du plan préparée, le ministère organisera des consultations de grande envergure à son propos. Ces consultations auront pour objectif d'inviter les commentaires et d'entamer un dialogue avec les particuliers, les familles, les prestataires de mécanismes de soutien et de services et d'autres intervenants venant de tous les horizons.

Les idées contenues dans le présent document sont présentées uniquement aux fins de discussion et ne représentent pas des projets d'orientations ou de politiques de la part du ministère des Services sociaux et communautaires.

Le présent document contient une liste de questions, à partir de la page 18. Vous trouverez ci-dessous une version abrégée des questions en guise d'introduction au présent document de discussion.

- 1. Quels devraient être les rôles et responsabilités des divers segments de la société au plan du soutien accordé aux personnes ayant une déficience intellectuelle?**
- 2. Quelles stratégies et ressources permettraient aux personnes de bénéficier de mécanismes de soutien homogènes durant toute leur vie, y compris lors d'une transition?**

- 3. Quels sont les mécanismes de soutien et services actuellement disponibles qui sont couronnés de succès et sur lesquels on devrait s'appuyer à l'avenir?**
- 4. Comment devrait-on calculer le niveau raisonnable de financement gouvernemental destiné à un particulier?**
- 5. Les services destinés aux personnes ayant une déficience intellectuelle évoluent en Ontario. Qu'aimeriez-vous voir se produire?**
- 6. À votre avis, quelles devraient être les priorités du gouvernement?**
- 7. Aimeriez-vous ajouter quoi que ce soit à propos des idées exposées ou non incluses dans le présent document qui sont, selon vous, importantes?**

Bref historique des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle

Avant les années 1950, il n'existait que peu de services communautaires destinés aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Les choix à cette époque se résumaient à vivre dans un établissement, loin de sa famille et de sa collectivité, ou à vivre dans la collectivité, d'habitude avec ses parents en ne disposant que d'un soutien officiel minime, voire inexistant.

Dans les années 1950, des groupes familiaux de défense des intérêts virent le jour dans la province. Ces familles commencèrent à demander pourquoi le type de services disponibles dans les établissements ne pouvait pas être mis à la disposition de leurs fils et filles qui vivaient à la maison. Ces groupes de familles et les associations qu'ils formèrent prirent de l'ampleur durant les années 1950, 1960 et 1970. Ils collaborèrent avec le gouvernement pour créer toute une série de programmes : programmes d'éducation de l'enfance en difficulté, ateliers protégés, foyers de groupe, et programmes de loisirs et de relèvement, pour n'en mentionner que quelques-uns. Par ailleurs, durant les années 1970, les personnes ayant une déficience intellectuelle commencèrent à s'organiser pour avoir leur mot à dire sur la façon dont les services et les mécanismes de soutien évoluaient. Le premier groupe provincial de défense des intérêts personnels, People First Ontario, fut créé en 1981.

À l'origine, la plupart des programmes étaient financés par le ministère de la Santé qui exploitait les 16 grands établissements qui existaient à ce moment-là et qui finançait également les nouveaux services communautaires. Au fil du temps, le nombre de services communautaires connut une expansion considérable. En 1974, il devint clair que les services communautaires allaient devenir l'option privilégiée à l'avenir, et le ministère des Services sociaux et communautaires assumait la responsabilité des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Le gouvernement commença à réduire le nombre de personnes vivant dans les établissements, dans les années 1970. En 1987, le ministère des Services sociaux et communautaires publia un plan portant sur l'avenir des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, intitulé *Défis et possibilités - L'intégration communautaire des personnes mentalement handicapées*. Ce plan consistait à créer des services communautaires dans toute la province pour offrir un soutien aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Ce document proposait également un plan visant à fermer tous les établissements en Ontario, dans les 25 prochaines années. Le 9 septembre 2004, le ministère des Services sociaux et communautaires a annoncé la fermeture, d'ici le 31 mars 2009, des trois derniers établissements pour adultes ayant une déficience intellectuelle.

Nombre des services sur lesquels nous comptons de nos jours ont été créés à une époque où les familles se posaient toujours la question suivante : « Pourquoi les services offerts dans les établissements ne peuvent-ils être offerts aux personnes qui vivent dans la collectivité? »

Bien que basés dans la collectivité, nombre des nouveaux programmes étaient fondés sur ceux qui étaient offerts auparavant en établissement et, par conséquent, leur structure comportait des éléments institutionnels. Les fournisseurs de services ont remanié les programmes pour qu'ils tiennent compte de l'évolution des attentes. Cependant, le changement a parfois été difficile.

Nombre des premiers programmes communautaires ont été créés pour offrir aux personnes un endroit sécuritaire où vivre ou passer leur journée sous les soins et la supervision d'un organisme de prestation de services. Certains programmes visaient à aider les personnes à acquérir une plus grande autonomie pour qu'elles puissent éventuellement être incluses dans les cadres de vie communautaires normaux et se prévaloir des activités communautaires. Pour de nombreuses personnes, ces programmes continuent d'offrir des services valables et constituent l'option de soutien privilégiée.

De nombreuses autres personnes et familles cherchent des options de soutien qui sont inclusives dès le départ. On a assisté à une augmentation croissante de la demande de programmes comme l'éducation inclusive, l'emploi assisté et toute une série d'approches plus individualisées comme le modèle de financement individualisé. De nombreux particuliers et familles sont ravis du sentiment de sécurité et de certitude que confère la participation aux services communautaires traditionnels. Pour d'autres, le financement individualisé (c'est-à-dire le financement accordé directement au particulier ou à la famille) est considéré comme un mécanisme essentiel

permettant de conférer un sentiment de citoyenneté, car il permet au particulier ou à la famille d'acheter un soutien au sein de la collectivité et d'exercer un plus grand contrôle sur son existence sans avoir nécessairement à participer à des programmes traditionnels. Le ministère accorde un financement direct aux familles par le biais du Programme de services particuliers à domicile et d'autres programmes pilotes.

L'accès à la planification de sa propre vie est considéré depuis longtemps comme une caractéristique importante de la prestation de services, car il permet de veiller à ce que les mécanismes de soutien satisfassent de façon optimale les besoins des particuliers. Pour un nombre croissant de personnes, la planification autonome qui n'est pas liée à un organisme de prestation de services représente une méthode importante de liaison entre les personnes et les ressources et mécanismes de soutien communautaires.

Les familles et les particuliers continuent d'avoir diverses préférences en ce qui concerne le mode de réception du financement et de prestation des services, que ce soit par le biais de services traditionnels ou d'un financement individualisé. Quel que soit le choix, ils souhaitent qu'on leur garantisse qu'ils bénéficieront de l'aide dont ils ont besoin, quand ils en ont besoin. Cette forme de garantie a revêtu différentes formes : droit, financement « en tant que droit » ou financement obligatoire. Pour le gouvernement, la question est de savoir quel est le niveau de soutien raisonnable qui convient à un particulier et comment le calculer?

La réorganisation des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle au cours des dernières années a été axée sur la citoyenneté. De nos jours, on admet que les personnes ayant une déficience intellectuelle ont tous les droits des autres citoyennes et citoyens en ce qui concerne leur participation à la vie communautaire. Par le passé, la personne ayant une déficience intellectuelle devait changer pour « s'intégrer » à la communauté. De nos jours, nous reconnaissons que la société a pour devoir de changer pour servir tous les citoyens et citoyennes et éliminer les obstacles à la participation à la vie communautaire.

Au cours des dernières années, le gouvernement a introduit des politiques et des lois qui favorisent le concept de citoyenneté. Par exemple, la *Loi sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO) a été adoptée en 2001. Cette loi reconnaît les droits en matière de citoyenneté des personnes handicapées et tente d'éliminer et de prévenir les obstacles qui pourraient entraver la participation de ces personnes à la vie de la société.

Le concept de citoyenneté et le fait d'habiliter les particuliers pour qu'ils puissent exercer un contrôle sur leur existence sont au cœur même d'un accord signé par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux, en 1998. L'accord, intitulé *À l'unisson : Une approche canadienne concernant les personnes handicapées*, propose une vision de citoyenneté à part entière et de pleine participation des personnes handicapées à toutes les facettes de la société canadienne. Le document reconnaît le rôle que le gouvernement et tous les autres segments de la société jouent au plan du soutien des droits des personnes handicapées en matière de citoyenneté.

La vision de la citoyenneté, telle qu'elle est décrite dans le document *À l'unisson*, correspond à celle que nombre de personnes envisagent pour les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, en Ontario. Compte tenu des travaux du document *À l'unisson*, la Table de concertation des partenaires sur les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle a adapté la vision du document *À l'unisson* pour s'en servir comme base du processus de consultation.

Vision

Les personnes handicapées sont des citoyennes et citoyens à part entière qui participent à tous les aspects de la vie canadienne. Grâce à l'engagement de tous les secteurs de la société, les personnes ayant une déficience intellectuelle maximiseront leur indépendance et amélioreront leur bien-être grâce à l'accès aux mesures de soutien dont elles ont besoin et à la suppression des obstacles à leur pleine participation.¹

Cette vision affirme l'importance de la pleine participation des personnes handicapées à la société. Elle reconnaît qu'il faut offrir des services spécialisés aux personnes ayant une déficience intellectuelle pour leur permettre de se prévaloir des mêmes opportunités que les autres Canadiennes et Canadiens.

¹ Adaptation de *À l'unisson : Une approche canadienne concernant les personnes handicapées (1998)*.

Principes

La réorganisation des services et mécanismes de soutien aux personnes ayant une déficience intellectuelle devra reposer sur une série de principes clairs. Voici les principes qui ont été proposés par la Table de concertation des partenaires.

Dignité et respect

- Reconnaissance et respect des droits des personnes ayant une déficience intellectuelle au plan de la citoyenneté.
- Reconnaissance de la dignité que confère la planification et la prise de décisions importantes par les personnes à propos de leur vie.
- Respect de la religion et de la culture des personnes dans le cadre de la prestation de services.
- Respect du droit d'une personne de bénéficier de services en français dans toutes les régions de la province désignées aux termes de la *Loi sur les services en français*.²

Renforcement de la communauté

- Reconnaissance du fait que la collectivité est capable d'offrir ce dont les citoyennes et citoyens ont besoin pour participer à la vie de la société et du fait que les personnes ayant une déficience intellectuelle risquent d'avoir besoin de soutien pour se prévaloir de ces ressources communautaires.

² Depuis la promulgation de la *Loi sur les services en français*, en 1986, le gouvernement collabore avec les familles, les collectivités, les associations et les fournisseurs de services pour offrir des services de qualité en français dans toutes les régions désignées de la province.

- Engagement visant à faire participer les intervenants, en particulier les personnes ayant une déficience intellectuelle et leurs familles, à la planification, à la conception de politiques, à la mise en œuvre et au contrôle liés aux mécanismes de soutien et services destinés aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

Équité et réceptivité

- Accès équitable au financement et aux mécanismes de soutien pour que les personnes ayant des besoins similaires puissent avoir droit à des niveaux de soutien comparables dans toute la province.
- Financement équitable, réceptif et souple accordé au chapitre des mécanismes de soutien et des services; financement accordant un degré de certitude aux particuliers, familles, fournisseurs de services et gouvernement.
- Financement au chapitre de mécanismes de soutien qui soit portable. Ceci signifie que le financement doit permettre à la personne de choisir où et avec qui elle souhaite vivre ou qui lui offrira un soutien. Le financement suivra la personne si elle déménage dans une autre collectivité de la province. Il devra tenir compte des périodes de transition dans la vie du particulier (p.ex., quitter la maison, devenir une personne âgée).

Responsabilité

- Reconnaissance du fait que tous les secteurs de la société doivent veiller à ce que les personnes ayant une déficience intellectuelle bénéficient du soutien dont elles ont besoin pour participer pleinement à la vie de la collectivité et à ce qu'on élimine les obstacles à la participation. Ceci inclut les familles, les gouvernements, le monde des affaires, les clubs philanthropiques, les organismes communautaires, les citoyennes et citoyens et d'autres intervenants.
- Accès aux mécanismes d'appel indépendants appropriés destinés aux personnes ayant une déficience intellectuelle au chapitre du financement qu'elles reçoivent.
- Engagement envers l'utilisation optimale des ressources, y compris les ressources communautaires, gouvernementales et familiales.
- Responsabilité du gouvernement et des fournisseurs de services consistant à assurer la qualité et le choix pour les bénéficiaires de services.
- Évaluation des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle fondée sur la qualité des résultats personnels des personnes bénéficiant d'un soutien.

Valeur concrète

- Système de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle que les particuliers et les familles peuvent facilement comprendre et utiliser.

- Réorganisation des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle reposant sur les leçons apprises en Ontario et ailleurs à propos des méthodes optimales de soutien accordées aux personnes ayant une déficience intellectuelle, afin de leur permettre de participer en tant que citoyennes et citoyens à part entière à la vie de la société.

Viabilité

- Mécanismes de soutien viables offrant une souplesse et davantage de choix et favorisant l'innovation et la créativité, compte tenu des ressources disponibles,
- Système viable, qui inspire la confiance et qui offre une garantie et un degré de fiabilité aux particuliers, familles et fournisseurs de services. Un système qui reconnaît que le financement du gouvernement n'est pas illimité et qui fixe des priorités.

Défis auxquels nous sommes confrontés

Voici certains des sujets de discussion concernant les changements envisagés par la Table de concertation des partenaires :

- Rôles et responsabilités
- Caractéristiques d'un soutien de qualité
- Modèles de financement
- Lois et politiques
- Pressions subies par le système actuel

Rôles et responsabilités

La réorganisation des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle est passée par certaines phases :

1. une phase institutionnelle – établissements responsables des soins prodigués aux particuliers;
2. une phase de services communautaires – organismes de services communautaires responsables des soins et du soutien accordés aux particuliers;
3. une phase de citoyenneté – tous les segments de la société sont responsables de veiller à ce que des mécanismes de soutien soient offerts et à ce que les obstacles à la participation communautaire soient éliminés.

Dans le cadre de chacune de ces réorganisations, le nombre de personnes ayant des rôles et responsabilités a augmenté, car les personnes sont devenues de plus en plus intégrées à la vie de leur collectivité et la participation des familles à la vie du particulier a souvent augmenté. De nos jours, nous demandons à tous les membres de la société de soutenir les personnes ayant une déficience intellectuelle. Par conséquent, il faudra mieux définir les rôles et les responsabilités.

Caractéristiques d'un soutien de qualité

La Table de concertation des partenaires a discuté de cinq caractéristiques qui décrivent la qualité des mécanismes de soutien et des services. Ces caractéristiques pourront servir à orienter la réorganisation des services actuels et aider à créer de nouveaux mécanismes de soutien et services.

Ces caractéristiques sont présentées aux fins de discussion. Elles sont :

- suffisantes – permettent de répondre aux besoins du particulier;
- sûres/certaines – disponibles tant que le soutien est nécessaire;
- individualisées – financées et offertes de façon à tenir compte des atouts, des besoins, des intérêts, des objectifs et des relations du particulier;
- accessibles – disponibles lorsqu'on en a besoin et faciles à comprendre; et
- portables – le financement permet au particulier de choisir où il veut vivre et avec qui ou accorde des mécanismes de soutien; il suit la personne si elle déménage dans une autre collectivité de la province. Il tient compte des périodes de transition dans la vie du particulier (p.ex., quitter la maison, devenir une personne âgée).

Modèles de financement

La demande de services et de soutien est supérieure à l'offre. Les listes d'attente s'allongent. Le financement supplémentaire accordé au cours des cinq dernières années a été rapidement absorbé. Certaines personnes dont les circonstances sont identiques reçoivent des niveaux de soutien différents.

Certaines personnes ont demandé un financement plus individualisé afin d'accroître leurs choix et contrôle en ce qui concerne les mécanismes de soutien et les services dont elles bénéficient. D'autres ont exprimé leur satisfaction quant au modèle actuel de transfert de paiements au chapitre de la prestation de services. Certaines préfèrent une combinaison des deux modèles.

Lois et politiques

La *Loi sur les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle*, qui porte sur l'allocation de la majeure partie du financement gouvernemental pour les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, a été adoptée en 1974 et a été modifiée depuis lors. Elle a été conçue pour appuyer les services qui faisaient leur apparition au moment de sa rédaction. Par ailleurs, nombre des règlements et politiques actuels en vertu desquels le ministère fonctionne ont été élaborés pour favoriser le système de services communautaires envisagé dans les années 1970.

Pressions subies par le système actuel

Le système de soutien actuel subit des pressions extraordinaires. La demande de services continue de croître, de même que les listes d'attente. Le financement des salaires et des autres coûts ne peut pas suivre le rythme de l'inflation.

Questions aux fins de discussion

Le contenu du présent document vise à donner un aperçu de l'histoire et de certains défis que les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle doivent relever. Il propose également une vision et une série de principes qui pourront servir à orienter les changements futurs.

L'objectif principal du présent document consiste cependant à obtenir les idées et les suggestions de la population de l'Ontario, afin de faire progresser la discussion et de préparer des consultations publiques plus exhaustives que le ministère des Services sociaux et communautaires entreprendra pour concevoir un nouveau plan de réorganisation des services destinés aux Ontariennes et Ontariens ayant une déficience intellectuelle.

Les idées et les suggestions de tous les groupes et particuliers sont les bienvenues. Les questions suivantes sont offertes pour guider vos idées et suggestions. N'hésitez pas à répondre à toutes les questions ou à certaines d'entre elles. Vous pouvez aussi nous faire part de suggestions qui ne sont pas liées aux questions posées dans le présent document.

1. Quels devraient être les rôles et responsabilités des divers segments de la société au plan du soutien accordé aux personnes ayant une déficience intellectuelle?

Par exemple, vous pourriez réfléchir à ce qui suit :

- Quels sont les rôles et les responsabilités des :
 - personnes ayant une déficience intellectuelle

- familles
 - gouvernements
 - fournisseurs de services
 - autres segments de la société comme le monde des affaires, les communautés religieuses, les organismes culturels, les clubs philanthropiques et les organismes bénévoles?
- Quels sont les changements nécessaires pour encourager les intervenants ci-dessus à collaborer pour s'acquitter de leurs rôles et responsabilités

2. Quelles stratégies et ressources permettraient aux personnes de bénéficier de mécanismes de soutien homogènes durant toute leur vie, y compris lors d'une transition?

Par exemple, vous pourriez réfléchir à ce qui suit :

- transition d'entrée dans le système scolaire et de sortie
- transition à l'emploi et au changement d'emploi
- transition au statut de personne âgée

3. Quels sont les mécanismes de soutien et services actuellement disponibles qui sont couronnés de succès et sur lesquels on devrait s'appuyer à l'avenir?

Par exemple, vous pourriez réfléchir à ce qui suit :

- Programme de services particuliers à domicile

- programmes de jour
- programme Fondations
- financement individualisé

4. Comment devrait-on calculer le niveau raisonnable de financement gouvernemental destiné à un particulier?

5. Les services destinés aux personnes ayant une déficience intellectuelle évoluent en Ontario. Qu'aimeriez-vous voir se produire?

Par exemple, vous pourriez réfléchir à ce qui suit :

- de quoi avez-vous besoin?
- pourquoi en avez-vous besoin?
- quand en avez-vous besoin?
- pendant combien de temps en avez-vous besoin?

6. À votre avis, quelles devraient être les priorités du gouvernement?

Par exemple, vous pourriez réfléchir à ce qui suit :

- logement
- mécanismes de soutien de jour
- Programme de services particuliers à domicile
- création de liens avec d'autres ministères
- financement de la mise en valeur du potentiel communautaire
- financement et soutien de l'innovation

7. Aimeriez-vous ajouter quoi que ce soit à propos des idées exposées ou non incluses dans le présent document qui sont, selon vous, importantes?

Annexe A : Composition de la Table de concertation des partenaires

Les membres de la Table de concertation des partenaires sur les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle incluent une représentation désignée des organismes suivants :

- Réseau provincial sur les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle (Intégration communautaire Ontario, groupes religieux et culturels, Great Lakes Society, Metro Agencies Representatives Council, Ontario Agencies Supporting Individuals with Special Needs)
- People First Ontario
- Family Alliance Ontario
- Ministère des Services sociaux et communautaires

Ontario Agencies Supporting Individuals with Special Needs (OASIS)

George Braithwaite
Président

Brian Dunne
Directeur général
Participation House Support Services
London et région

Intégration communautaire Ontario

Keith Powell
Directeur général

Gordon Kyle
Analyste des politiques

Groupes religieux et culturels

Paul Burston
Christian Horizons – District du Centre

John Guido
Coordonnateur régional
L'Arche Ontario

Stanley Kugelmass
Reena

Metro Agencies Representatives' Council (MARC)

Agnes Samler
Directrice générale
Community Living Toronto

Ken Harvey

Great Lakes Society

Geoff McMullen
Directeur général
Developmental Services Leeds & Grenville

Brian Davies
Directeur général
Bethesda Services

Représentation francophone

Salwa Kouzam
Présidente
Association pour l'intégration sociale
d'Ottawa

Family Alliance Ontario

Stan Woronko

Jan Burke-Gaffney

Sandra Barbadoro

Personnes d'Abord du Canada

Peter Park

Richard Ruston

Ministère des Services sociaux et communautaires

Kevin Costante
Sous-ministre

Cynthia Lees
Sous-ministre adjointe
Division de la gestion des programmes

Lynn MacDonald
Sous-ministre adjointe
Élaboration des politiques sociales

Myra Wiener
Directrice
Direction des politiques en matière de déficience
intellectuelle

Christine Hughes
Chef
Direction des politiques en matière de
déficience intellectuelle

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Jessica Hill
Sous-ministre